

MORIENVAL, à 16 kms. *Eglise abbatiale*, des XI^e et XII^e siècles, de l'ancienne abbaye bénédictine fondée par Dagobert I^{er}, reconstruite après sa destruction par les Normands. On y voit la naissance du style ogival.

**

La parole est ensuite donnée à M. Vallet, trésorier qui présente le compte rendu financier de l'exercice 1933-1934. Il en résulte que les subventions accordées à la Société historique régionale par le Conseil municipal de Villers-Cotterets et le Conseil général de l'Aisne sont indispensables pour l'équilibre du budget. Les grosses dépenses sont la location du local où se trouve installé le Musée et le traitement du gardien.

La publication d'un « Bulletin » ne peut donc pas encore, malheureusement, être envisagée, mais il est décidé que le compte rendu de l'Assemblée générale sera édité en brochure et envoyé à nos deux cents membres.

Les comptes de l'exercice 1933-1934 sont approuvés et l'on donne « quitus » au trésorier de sa gestion.

Au nom de l'Assemblée et en son nom personnel, M le Président adresse à M. Vallet de justes remerciements pour sa collaboration si dévouée.

**

Documents

sur Alexandre Dumas

M. Henry Luguet communique divers documents qu'il a recueillis sur Alexandre Dumas.

Nous sommes en 1846, Alexandre Dumas, alors âgé de quarante-trois ans, est l'auteur applaudi « d'Henri III et sa cour », « de Mademoiselle de Belle Isle » ; il est en outre l'auteur réputé des « Trois Mousquetaires », du « Comte de Monte Cristo », de la « Reine Margot » et de bien d'autres romans.

Son fils, le futur auteur de la « Dame aux Camélias », prépare les « Aventures de quatre femmes et d'un perroquet ».

En 1846, Alexandre Dumas eut une grosse affaire sur les bras et pour une fois, le « Père prodigue » se fâcha.

Dans un billet adressé à M. Nogent, il va jusqu'à écrire :

« Ne serait-il pas bon de déposer une plainte au procureur du Roi de Versailles (sic) appuyée de deux témoins contre Achard. »

M. Henry Luguët donne alors lecture d'une requête sur papier, timbré du timbre royal de 0 fr. 75, adressée par M. Alexandre Dumas, homme de lettre (sic) demeurant à PortMarly, au château de « Monte Cristo » (sic) à Messieurs les Président et juges composant la deuxième chambre du tribunal civil de première instance séant à Versailles.

Cette longue requête expose les démêlés survenus en 1846 entre Alexandre Dumas et Achard, à propos d'actions du chemin de fer de Fécamp à Dieppe et de billets à ordre que Dumas prétend avoir remboursés ainsi que les intérêts. Nous ne connaissons pas la suite de cette affaire ni le jugement rendu par le Tribunal civil de Versailles.

Il n'en demeure pas moins évident qu'Alexandre Dumas avait de gros em-

barras d'argent et qu'il empruntait continuellement. Tenait-il son livre de comptes à jour ? Il est permis d'en douter ! Ses occupations d'une part et son humeur brouillonne de l'autre s'opposaient à toute tenue de comptabilité.

En cela, il rappelle un autre grand écrivain de cette période littéraire, Honoré de Balzac, qui entreprit tous les métiers et ne put jamais réussir pécuniairement en aucun, ce qui ne l'empêcha pas, comme notre cher et grand Dumas d'être lui aussi un prestigieux romancier.

M. Henry Luguët fait don de ces deux documents à la Société historique ainsi que d'une feuille de papier timbré de 1846, portant le timbre royal de 0 fr. 35 centimes, qui n'a pas été remplie, mais au bas de laquelle on voit la signature d'Alexandre Dumas au-dessous la formule : **Bon pour pouvoir.**

M. le Président remercie vivement M. Henry Luguët qui a déjà donné à la Société diverses pièces fort intéressantes, notamment une lettre de Mme la Générale Alexandre Dumas, née Labouret, notre concitoyenne, adressée à Barras, l'un des cinq membres du Directoire..

Cette curieuse lettre est adressée à Barras, pour lui demander quelques renseignements au sujet du général Dumas, qui avait quitté l'Égypte pour rentrer en France, mais a été prisonnier de guerre dans le royaume de Naples, son bâtiment ayant dû aborder à la suite d'une violente tempête. Cette lettre, qui figure en bonne place dans l'une de nos vitrines, est datée de Villers-Cotterets, 3^e jour complémentaire an VII (1799) ; elle est apostillée pour renvoi au ministère de la Marine.